

PARTICIPEZ
À L'ENQUÊTE PUBLIQUE
ENVIRONNEMENTALE
sur les Aménagements Ferroviaires
au Sud de Bordeaux

Du 15 juillet au 13 août 2024



Découvrez le dossier et participez
en ligne ou en mairie

www.registre-numerique.fr/enquete-publique-afsb



C'est quoi une enquête publique environnementale ?

L'enquête publique environnementale est une procédure d'information et de consultation des citoyens pendant laquelle chacun peut prendre connaissance des caractéristiques détaillées du projet, poser des questions et formuler des remarques auprès d'un tiers indépendant : la commission d'enquête.

La commission conduit l'enquête environnementale et :

- veille au bon déroulement de l'enquête publique ;
- recueille l'avis de tous ;
- établit un rapport et formule ses conclusions motivées.

Elle est composée **d'un président, Monsieur Gérard CHARLES, et de deux membres titulaires, Monsieur Gérard DURAND et Madame Eva MONDINI.**

À l'issue de l'enquête publique, la commission d'enquête rédige un rapport sur le déroulement de l'enquête et formule ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables ou non, assorties d'éventuelles réserves et recommandations.

L'enquête publique environnementale intervient après le dépôt de la demande d'autorisation environnementale auprès des services de l'État qui ont pu étudier l'entièreté du dossier comprenant notamment l'étude d'impact actualisée, conformément aux textes en vigueur.

Une fois l'avis de la commission d'enquête rendu, la décision d'autorisation environnementale ou de rejet est ensuite prise par arrêté préfectoral.



Sur quoi porte l'enquête publique environnementale ?

L'enquête porte sur les **aménagements de la ligne ferroviaire existante au Sud de Bordeaux (AFSB)** prévus sur quatre communes : Bègles, Villenave-d'Ornon, Cadaujac et Saint-Médard-d'Eyrans (soit environ 12 km).

Ces aménagements ont pour objectif **d'améliorer le réseau actuel afin de faciliter les transports du quotidien et les transports longue distance.**

À la mise en service des AFSB, des trains en plus circuleront chaque jour dans chaque sens, notamment :

- un omnibus toutes les demi-heures ;
- un TER Bordeaux-Agen/Marmande toutes les heures, à horizon 2032.

Ces aménagements visent également à **assurer une plus grande régularité et fiabilité de la circulation ferroviaire** tout en favorisant les déplacements durables.

Les aménagements prévoient notamment

la création d'une 4^e voie au niveau de la gare de Bègles et des 3 haltes ferroviaires de Villenave-d'Ornon, Cadaujac et Saint-Médard-d'Eyrans

le réaménagement des 4 gares rendues accessibles à tous (ascenseurs ou rampes)

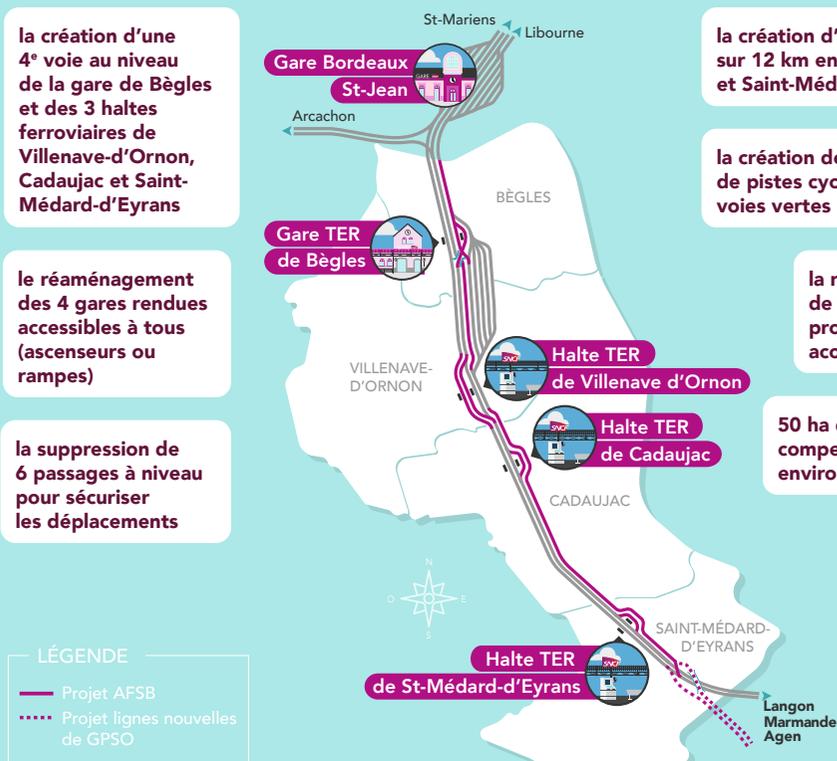
la suppression de 6 passages à niveau pour sécuriser les déplacements

la création d'une 3^e voie sur 12 km entre Bègles et Saint-Médard-d'Eyrans

la création de 6,8 km de pistes cyclables ou voies vertes

la réalisation de 9,6 km de protections acoustiques

50 ha de mesures compensatoires environnementales



Retrouvez plus d'informations sur le projet dans l'onglet Présentation du projet / AFSB sur : gpso.fr

